

6 septembre 2022

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le six (6) septembre 2022 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Audrey Lussier, René Martin, Simon Valcourt, Karine Dalpé, Marjolaine Berthiaume et Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

À vingt heures (20h), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

22-09-168

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2022;
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2022.
- 4. TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer 2022-08-25;
  - 4.2 ~~Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux – Dossier no 00031370-1 – 54100 (16) – 2021-04-28-20 – Demande de versement de la subvention – Année 2022;~~
  - 4.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Projets particuliers d'amélioration - Dossier no 00032533-1 – 54100 (16) – 20220512-018 – Demande de versement de la subvention;
  - 4.4 Taux d'intérêt et frais d'administration – Approbation;
  - 4.5 Mandat général – Services professionnels pour l'année 2023 auprès de Cain Lamarre;
  - 4.6 Décompte progressif # 2 et réception provisoire – Pavage Drummond – Travaux de réfection de la route Valcourt.
- 5. ADMINISTRATION :**
  - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
- 6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT :**
  - 6.1 Déneigement des endroits publics – Saison 2022-2023 – Adjudication du contrat;
  - 6.2 Contrats employés de déneigement - Saison 2022-2023.
- 7. URBANISME :**
  - 7.1 Aucun point
- 8. REQUÊTES DIVERSES**
  - 8.1 CSSH – Projet de planification des besoins d'espace – Position de la Municipalité de Saint-Hugues;
  - 8.2 Fonds pour les infrastructures naturelles – Dépôt d'une demande – Approbation;
  - 8.3 Appui à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour demande de collaboration et de participation financière en aide aux municipalités – Camps de jour – Problématique de desserte pour les enfants à besoins particuliers;
  - 8.4 Droit de passage pour la saison de quad 2022-2023;
  - 8.5 La Semaine québécoise de réduction des déchets 2022 – Proclamation;
  - 8.6 Journée internationale des aînés – 1<sup>er</sup> octobre 2022 – Proclamation;
  - 8.7 Centre Répit dépannage aux 4 Poches – Aide financière.
- 9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM) :**
  - 9.1 Semaine de la prévention des incendies du 9 au 15 octobre 2022 – Proclamation;
- 10. IMMEUBLES :**

6 septembre 2022

10.1 Peinture local sous-sol CMP – Adjudication du contrat.

11. **VARIA :**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :**

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 4.2 et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

22-09-169

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE

22-09-170

#### **3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022**

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE

### **4. TRESORERIE**

22-09-171

#### **4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER # 2022-08-25**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2022-08-25 des comptes payés et à payer au montant de 713 301,09 \$ pour le mois d'août 2022, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de juillet 2022 au montant de 27 395,54\$.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les comptes payés et à payer totalisant 740 696,63\$.

ADOPTÉE

#### **4.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX - DOSSIER NO 00031370-1 – 54100 (16) – 2021-04-28-20 – DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION – ANNÉE 2022**

Ce point a été retiré

22-09-172

#### **4.3 PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE – VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMELIORATION - DOSSIER NO 00032533-1 – 54100 (16) – 20220512-018 – DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Attendu que la Municipalité de Saint-Hugues a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

6 septembre 2022

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues approuve les dépenses d'un montant de 583 256\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

22-09-173

#### **4.4 TAUX D'INTERET ET FRAIS D'ADMINISTRATION – APPROBATION**

Considérant le règlement 258-18-20 adopté le 5 mai 2020 à l'effet que le taux d'intérêt sur les arrérages et les frais d'administration seraient dorénavant approuvés par le conseil et adoptés par résolution ;

Considérant la résolution # 22-02-21 adoptée à la séance du 1<sup>er</sup> février 2022 par laquelle le conseil a pris la décision de fixer à « 0 % » le taux d'intérêt sur les taxes municipales 2022, à l'exception des arrérages de taxes antérieures et ce, jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution soit adoptée ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De fixer à 15% le taux d'intérêt sur tous les arrérages et toutes les autres sommes dues à la municipalité, incluant la taxation annuelle de 2022, et ce, à partir du 7 septembre 2022 ;

Que les frais d'administration soient les suivants :

Un montant de 45 \$ (quarante-cinq dollars) sera facturé à toute personne qui effectue un paiement par chèque ou autre, dont les fonds sont insuffisants à son compte bancaire pour que la municipalité puisse en prélever le montant ;

Un montant de 20 \$ (vingt dollars) sera facturé pour couvrir les frais des envois par courrier recommandé à toute personne qui n'effectue pas les paiements de taxes ou autres comptes dus à la municipalité, conformément aux délais prescrits par la loi.

ADOPTÉE

6 septembre 2022

22-09-174

**4.5 MANDAT GÉNÉRAL – SERVICES PROFESSIONNELS  
POUR L'ANNÉE 2023 AUPRÈS DE CAIN LAMARRE**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

22-09-175

**4.6 DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 ET RÉCEPTION PROVISOIRE  
– PAVAGE DRUMMOND – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA  
ROUTE VALCOURT**

Suite à la réception du décompte progressif #2, préparé par le Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains datée du 30 août 2022, pour les travaux de réfection de la route Valcourt, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Karine Dalpé et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le paiement du décompte # 2 au montant de 49 549,90\$ \$, incluant les taxes, qui tient compte de la retenue de 5% prévue au contrat, après réception provisoire.

ADOPTÉE

**5. ADMINISTRATION**

**5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2022.

**6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT**

22-09-176

**6.1 DÉNEIGEMENT DES ENDROITS PUBLICS – SAISON 2022-  
2023 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant la soumission reçue, en date du 6 septembre 2022 pour le déneigement des endroits publics de la firme « Déneigement François Laperle » pour la saison 2022-2023, au montant de 11 500\$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Déneigement François Laperle, pour le déneigement des endroits publics de la Municipalité pour la saison 2022-2023.

ADOPTÉE

22-09-177

**6.2 CONTRATS EMPLOYÉS DE DÉNEIGEMENT - SAISON 2022-  
2023**

Il est proposé par la conseillère Karine Dalpé, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la directrice générale ou en leur absence, leur substitut, à signer les contrats pour l'engagement de Monsieur Pierre Gendron, ainsi que Monsieur Nicolas Boudreau à titre de préposés au déneigement pour la saison 2022-2023.

Les contrats seront rédigés conformément aux discussions intervenues entre les membres du conseil et la directrice générale.

ADOPTÉE

## **7. URBANISME**

Aucun point

## **8. REQUÊTES DIVERSES**

22-09-178

### **8.1 CSSH – PROJET DE PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE – POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Considérant le courriel reçu du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, en date du 22 août 2022, auquel était joint un schéma identifiant, à l'intérieur d'un encadré vert, l'emplacement du futur projet concernant l'école Saint-Hugues – Saint-Marcel, pavillon Saint-Hugues;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues et le conseil de la Fabrique sont favorables au projet proposé;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe que la Municipalité de Saint-Hugues et le conseil de la Fabrique considèrent viable et sont favorables à la proposition reçue, par courriel, en date du 22 août 2022, pour l'emplacement du futur projet, concernant l'école Saint-Hugues – Saint-Marcel, pavillon Saint-Hugues.

ADOPTÉE

22-09-179

### **8.2 FONDS POUR LES INFRASTRUCTURES NATURELLES – DÉPÔT D'UNE DEMANDE – APPROBATION**

Considérant l'appel de projets pour le Volet des projets de petite envergure du Fonds pour les infrastructures naturelles du ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada;

Considérant que la MRC des Maskoutains propose de réaliser un projet régional d'aménagement et de restauration de parcs riverains dans les municipalités du territoire;

Considérant que le Fonds pour les infrastructures naturelles couvre jusqu'à 80 % des dépenses admissibles;

Considérant que la municipalité de Saint-Hugues est propriétaire des lots riverains numéros 2 707 480 et 5 914 603 permettant la réalisation d'un projet de parc riverain;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues participe au projet régional d'aménagement et de restauration de parcs riverains sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

D'autoriser la MRC des Maskoutains à déposer une demande d'aide financière au Fonds pour les infrastructures naturelles pour la réalisation d'un projet d'aménagement et de restauration de parc riverain sur les lots numéros 2 707 480 et 5 914 603 appartenant à la Municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

22-09-180

### **8.3 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT POUR DEMANDE DE COLLABORATION ET DE PARTICIPATION FINANCIÈRE EN AIDE AUX MUNICIPALITÉS – CAMPS DE JOUR – PROBLÉMATIQUE DE DESSERTE POUR LES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS**

Considérant que plusieurs municipalités vivent une problématique au niveau des camps de jour pour les enfants avec des besoins particuliers;

6 septembre 2022

Considérant que les municipalités n'ont pas nécessairement l'expérience, l'expertise, les ressources et les moyens financiers pour ce type de desserte;

Considérant que la Municipalité est au fait de son obligation de desserte et d'inclusion et a le désir de bien faire les choses, mais que de l'aide est nécessaire, autant au niveau des services, du financement, que de l'entraide de communication entre les différents intervenants;

Considérant que les responsables des services de loisirs des municipalités ont déjà entrepris des discussions sur cette problématique avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSME), ainsi que la MRC des Maskoutains, mais que d'autres partenaires avec l'expertise de cette clientèle seraient également requis pour bonifier les pistes de solutions;

Considérant que les aides financières octroyées sont insuffisantes et inadéquates pour l'offre de service spécialisé pour les subventions pour les camps de jour;

Considérant qu'il y a lieu que le gouvernement fédéral, provincial, ainsi que la MRC puissent envisager la possibilité d'aides financières supplémentaires pour ce type de desserte particulière;

Considérant qu'il y a lieu que les spécialistes dans le domaine, tel que le Centre de services scolaire, le MALI, Sport et loisirs Montérégie et tous les autres organismes ayant une expertise puissent collaborer à la communication, la formation ou la transmission d'informations en support aux Municipalités qui ne possèdent pas ces compétences et connaissances particulières;

Considérant qu'aucune Municipalité n'est à l'abri d'une telle situation et qu'il y a lieu de considérer la difficulté de répondre à ces demandes avec un manque de personnel formé pour satisfaire adéquatement à ces types de besoins, qu'ils soient physiques ou intellectuels;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De demander la poursuite et la bonification du comité de réflexion concernant les enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour, par la mise en place de collaboration entre les différents partenaires et de recherche de pistes de solution, d'aide, d'échange et de formations;
- De demander au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial, ainsi qu'à la MRC des Maskoutains de voir les possibilités d'aides financières pour l'embauche de ressource et la mise en place d'installations ou de structures nécessaires pour l'accueil d'enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jours;
- De demander à la Commission permanente de la famille et au conseil de la MRC d'évaluer des pistes de solutions avec des Municipalités ou organismes, de pouvoir faire une évaluation des besoins et des possibilités d'aide pour les Municipalités rurales, afin d'apporter un soutien dans l'offre de desserte, soit au niveau de l'ajout d'aide, de services ou de financement et voir à des options pour les Municipalités qui seraient dans l'impossibilité d'accueillir un enfant avec des besoins particuliers causée par un manque de ressource qualifiée;
- De transmettre la présente résolution à tous les paliers de gouvernement, organismes et Municipalités touchés ou pouvant aider à cette problématique;
- D'appuyer la municipalité de Sainte-Hélène afin de travailler tous ensemble pour trouver des solutions dans le but d'inclure et de pouvoir offrir des services de qualité aux enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour.

ADOPTÉE

#### **8.4 DROIT DE PASSAGE POUR LA SAISON DE QUAD 2022-2023**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6 septembre 2022

22-09-181

**8.5 LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS  
2022 – PROCLAMATION**

Considérant que l'édition 2022 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 30 octobre;

Considérant que la *Municipalité de Saint-Hugues* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Hugues* proclame la semaine du 23 au 30 octobre 2022 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

ADOPTÉE

22-09-182

**8.6 JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES –  
1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2022 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1<sup>er</sup> octobre comme la *Journée internationale des personnes âgées* ;

CONSIDÉRANT que le thème de cette journée pour 2022 est « La résilience et les contributions des femmes âgées » ;

CONSIDÉRANT que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population ;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du Plan d'action de la Politique des aînés de la municipalité est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE proclamer le 1<sup>er</sup> octobre 2022, « *Journée internationale des personnes âgées* » ;

D'inviter la population, en cette journée internationale des aînés, à prendre le temps de reconnaître le parcours de nos aînés et de prendre le temps d'apprécier notre histoire à travers eux.

ADOPTÉE

22-09-183

**8.7 CENTRE RÉPIT DÉPANNAGE AUX 4 POCHEs – AIDE  
FINANCIÈRE**

Considérant que le Centre de Répit-Dépannage aux 4 Poches offre depuis 1992 du répit à une centaine de familles de la Montérégie qui ont un enfant ou un adulte ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

6 septembre 2022

Considérant que le répit pour ces familles est toujours aussi essentiel;

Considérant que le conseil désire soutenir cet organisme dans la poursuite de ses actions;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Karine Dalpé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir la somme de 300\$ au Centre de Répit-Dépannage aux 4 Poches afin de l'aider dans l'atteinte de ses objectifs.

ADOPTÉE

## **9. IMMEUBLES**

22-09-184

### **9.1 SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES DU 9 AU 15 OCTOBRE 2022 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la prévention des incendies 2022 aura lieu du 9 au 15 octobre ;

CONSIDÉRANT QUE c'est sur le thème « Le premier responsable c'est toi ! » que se dérouleront les activités de la Semaine de la prévention des incendies.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues proclame la semaine du 9 au 15 octobre 2022, « Semaine de la prévention des incendies » sous le thème « Le premier responsable c'est toi ! ».

ADOPTÉE

## **10. IMMEUBLES**

### **10.1 PEINTURE LOCAL SOUS-SOL CMP – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

## **11. VARIA**

## **12 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

22-09-185

## **13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures vingt (20h20), il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce ( <sup>e</sup> ) jour de \_\_\_\_\_ 2022

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale  
et secrétaire-trésorière